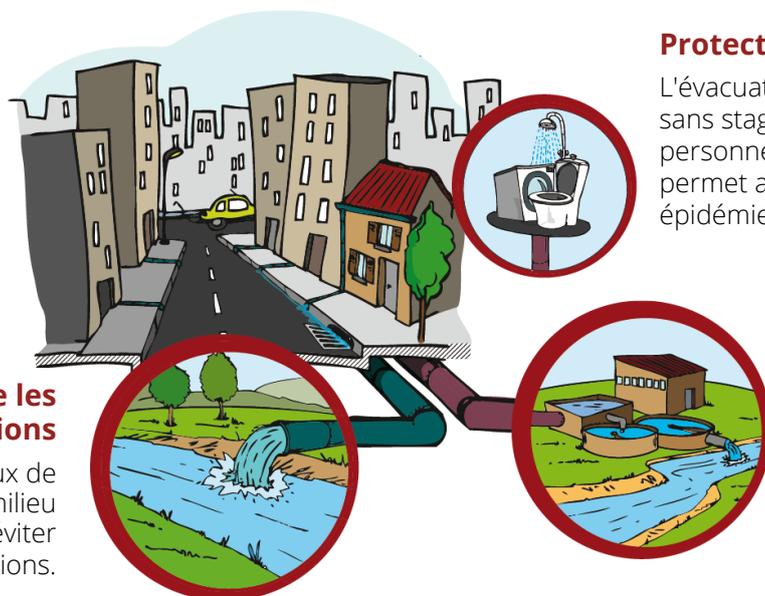


**Vous êtes restaurateur, boucher, traiteur ou gérez une cuisine collective ?  
Une mauvaise gestion des eaux grasses peut avoir des conséquences néfastes sur vos installations,  
sur les ouvrages collectifs d'assainissement ainsi que sur le milieu naturel.**

## Assainissement collectif séparatif

La **collecte des eaux usées et pluviales** se fait via deux réseaux distincts ; on parle de réseaux séparatifs avec :

- le **réseau d'eaux usées** qui permet d'acheminer les eaux usées des habitations (douche, WC, évier, lavabo...) jusqu'à la station d'épuration, avant rejet au milieu naturel ;
- le **réseau d'eaux pluviales** qui permet d'acheminer les eaux de pluie directement jusqu'au milieu naturel.



### Protection contre les inondations

L'évacuation des eaux de ruissellement vers le milieu naturel permet d'éviter les inondations.

### Protection sanitaire

L'évacuation rapide des eaux usées, sans stagnation, sans risque pour les personnes entretenant les ouvrages, permet aussi de lutter contre les épidémies et les odeurs.

### Protection de l'environnement

Le traitement de l'eau avant de la rejeter permet de préserver la biodiversité.

## → Les conséquences d'une mauvaise gestion des eaux grasses

Jeter n'importe quoi, n'importe comment, c'est risquer d'engorger le réseau et d'empêcher son bon fonctionnement. Une mauvaise gestion des eaux grasses peut provoquer :

- un colmatage des canalisations et une remontée des eaux usées ;
- des nuisances olfactives, une corrosion et une production d'acide sulfurique engendrant des risques sanitaires ;
- des dysfonctionnements lors du traitement des eaux usées ;
- une asphyxie et une mortalité de la faune et de la flore en cas de rejet direct des effluents dans le milieu naturel.

## → Les bonnes pratiques à adopter

- Installer un séparateur à graisse pour retenir les graisses des eaux de lavage avant rejet dans le réseau d'eaux usées ;
- Installer des grilles de siphon de sol pour retenir les déchets solides ;
- Refroidir et écrémer les graisses dans les marmites de cuisson avant de les laver ;
- Récupérer les restes et les résidus de nourriture lors de la plonge avant de vidanger l'évier ;
- Ne pas verser directement d'huile ou de graisse dans les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales mais les collecter.

## → Le bac à graisse

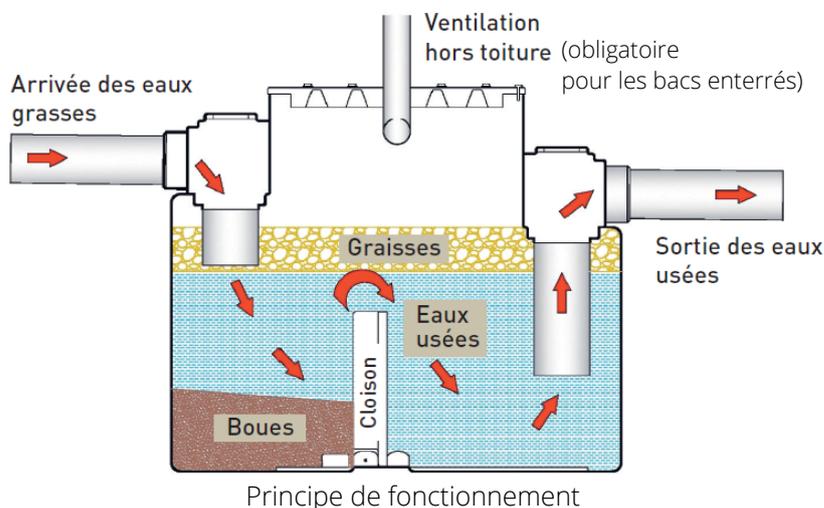


Bac sous évier



Bac enterré

**Le bac à graisse est obligatoire !**  
Il doit être correctement dimensionné et entretenu.



## → La collecte des huiles alimentaires usagées

Elles ne peuvent pas être éliminées par le circuit classique des ordures ménagères et sont donc obligatoirement stockées, collectées, traitées de façon spécifique et adaptée.

Il est important de ne pas les souiller, ni de les diluer avec d'autres produits.

Les fûts de stockage doivent être identifiés et placés sur rétention dans un local sec et tempéré.

Les prestations de récupération/traitement sont contractualisées (mise à disposition gratuite/payante de fûts plastiques, contenance des fûts de 10 ou 60 litres, enlèvement à la demande/planifié, prestation gratuite/payante...).

L'établissement reçoit en échange un bordereau d'enlèvement attestant de la prise en charge des déchets qu'il doit conserver au moins 3 ans dans un registre chronologique de la production, de l'expédition, de la réception et de la destruction de ses déchets.



### Rappel de la réglementation

La règlement d'assainissement du Grand Reims impose aux entreprises l'installation d'un séparateur à graisse lorsque celles-ci rejettent des eaux grasses (l'installation doit répondre aux normes NF EN 1825-1 et NF EN 1825-2).

Il doit parfois être complété par un séparateur à féculles.

L'installation doit être signalée à la direction de l'eau et de l'assainissement qui effectuera le contrôle de sa pose et de son entretien.

**Le séparateur doit être entretenu régulièrement pour son bon fonctionnement, au moins une fois par mois et autant que nécessaire. La vidange doit être faite par une entreprise spécialisée et agréée par l'État.**

**En l'absence de bac à graisse ou si celui-ci est mal entretenu, des pénalités financières seront appliquées.**

Informations au 03 26 77 70 59

L'animation pour la performance de la gestion des eaux usées et pluviales est soutenue techniquement et financièrement par